

GÉORISQUES

Rapport de risques

📍 **Commune recherchée :**

05000 Gap

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

8 Risques naturels identifiés :



INONDATION

 sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

 sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

 sur ma commune :

MODÉRÉ



MOUVEMENTS DE TERRAIN

 sur ma commune :

EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES
ARGILES

 sur ma commune :

MODÉRÉ



AVALANCHE

 sur ma commune :

EXISTANT



FEU DE FORÊT

 sur ma commune :

EXISTANT



RADON

 sur ma commune :

FAIBLE

3 Risques technologiques identifiés :



INSTALLATIONS INDUSTRIELLES
CLASSÉES (ICPE)

 sur ma commune :

CONCERNÉ



**CANALISATIONS DE TRANSPORT
DE MATIÈRES DANGEREUSES**

E1 sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

E1 sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Gap

Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :



PPRN : PPRN-Multi - Gap 2007

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRN-Multi - Gap 2007 a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 22/01/2001

Date d'approbation : 23/11/2007

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

[Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau](#)

[Par ruissellement et coulée de boue](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Ce PPR couvre également les aléas suivants :

- Mouvements de terrain

- Avalanche

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



AZI : AZI Haute Durance

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.

Risque d'inondation sur Gap



DDRM : **DDRM05**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Inondation

Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau

8 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2023938A	Inondations et/ou Coulées de Boue	20/12/2019	24/10/2020
INTE1601549A	Inondations et/ou Coulées de Boue	09/06/2015	02/03/2016
INTE1402613A	Inondations et/ou Coulées de Boue	07/07/2013	02/02/2014
IOCE0768747A	Inondations et/ou Coulées de Boue	24/06/2006	25/10/2007
INTE0100415A	Inondations et/ou Coulées de Boue	13/11/2000	29/07/2001
INTE9400171A	Glissement de Terrain	06/01/1994	29/04/1994
INTE9400065A	Inondations et/ou Coulées de Boue	08/10/1993	18/02/1994
NOR19850626	Inondations et/ou Coulées de Boue	21/01/1985	10/07/1985

Risque de remontées de nappe sur Gap

 Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.

	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

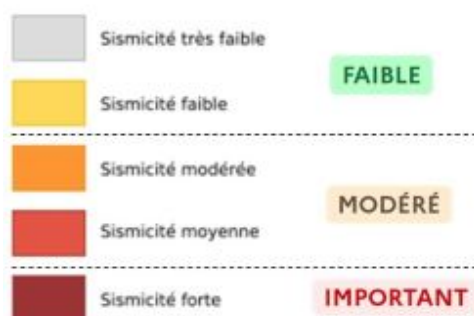
L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FAIBLE

Risque de séisme sur Gap

Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



DDRM : **DDRM05**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Séisme](#)



SÉISME : **Échelle règlementaire et obligations associées**

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **3/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Gap

Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

Les types de risques mouvements de terrain à ma commune:

- **Eboulements ou chutes de pierres et de blocs.**
Action de l'érosion, des conditions météorologiques et des systèmes racinaires sur les flancs rocheux, entraînant le détachement de pierres et blocs.
- **Affaisements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines) :** Cavités souterraines formées naturellement, générant des vides dont les toits sont susceptibles de rompre subitement
- **Glissements de terrain.**
Mouvements plus ou moins lents d'un sol en pente qui se détache. Ils ont lieu selon la nature du sol, l'inclinaison de la pente et les intempéries



Informations détaillées :



PPRN : PPRN-Multi - Gap 2007

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Mouvements de terrain nommé PPRN-Multi - Gap 2007 a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 22/01/2001

Date d'approbation : 23/11/2007

Le PPR couvre les aléas suivant :

[Mouvement de terrain](#)

[Eboulement ou chutes de pierres et de blocs](#)

[Glissement de terrain](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Ce PPR couvre également les aléas suivants :

- Inondation

- Avalanche

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



DDRM : DDRM05

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Mouvement de terrain](#)

[Tassements différentiels](#)

[Eboulement ou chutes de pierres et de blocs](#)

[Affaisements et effondrements d'origine anthropique \(anciennes carrières souterraines, hors mines\)](#)

[Glissement de terrain](#)

Risque de mouvements de terrain sur Gap

2 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE0100178A	Mouvement de Terrain	06/11/2000	22/04/2001
INTE9400171A	Glissement de Terrain	06/01/1994	29/04/1994

Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Gap

 Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **2/3**.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

Risque avalanche sur Gap

Risque sur la commune **EXISTANT**

Une avalanche est un déplacement rapide (10 à 350 km/h) d'une masse de neige sur une pente, provoqué par une rupture du manteau neigeux (neige plus mouillée, nouvelle chute de neige, surcharge par un skieur, explosion, etc.). Ce phénomène survient quand la neige est en quantité suffisante et de qualité favorable, sur une pente suffisante dans la zone de départ.

 Zone à risque d'avalanche entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :



PPRN : PPRN-Multi - Gap 2007

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Avalanche nommé PPRN-Multi - Gap 2007 a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 22/01/2001

Date d'approbation : 23/11/2007

Le PPR couvre les aléas suivant :

[Avalanche](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Ce PPR couvre également les aléas suivants :

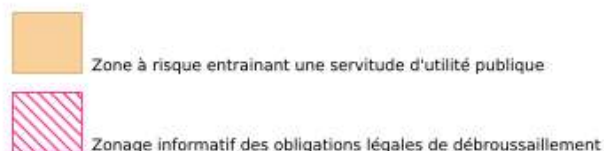
- Mouvements de terrain
- Inondation

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

Risque de feu de forêt sur Gap

Risque sur la commune **EXISTANT**

Un incendie de forêt ou de végétation peut être défini comme une combustion, qui se développe sans contrôle dans le temps et dans l'espace, dans un milieu végétalisé. On parle d'incendie de forêt lorsqu'une forêt, un maquis ou une garrigue, d'une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant, est touché par les flammes et qu'une partie au moins des arbres ou arbustes est détruite.



Informations détaillées :



OLD : Obligation Légale de Débroussaillage

Votre commune se situe dans une zone concernée par les obligations légales de débroussaillage (OLD). Il s'agit de débroussailler, à l'intérieur de ce zonage :

- les abords des constructions sur une profondeur minimale de 50 mètres ;
- les voies privées sur une profondeur maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page dédiée aux OLD sur Géorisques, le site jedebroussaille.gouv.fr et le site de l'ONF.

Vous pouvez également consulter la fiche informative sur les obligations de débroussaillage.



DDRM : DDRM05

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Feu de forêt](#)

Risque radon sur Gap

 Risque sur la commune **FAIBLE**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Gap

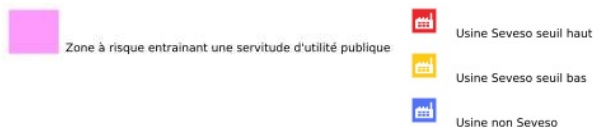
 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.



Informations détaillées :



DDRM : **DDRM05**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Risque industriel](#)

1 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
ROUTIERE DU MIDI	Non Seveso

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Gap

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



Risque de pollution des sols sur Gap

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Informations détaillées :



SIS :

Votre commune contient un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 2.

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

19 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
30504662	Glissement	
30504663	Glissement	AVAL DU CLOT DE CHARANCE
30504665	Glissement	SUPER GAP
30504919	Glissement	NIVOULS
30504920	Glissement	F.D GAP-CHAUDUN (PARCELLE 53)
30504921	Glissement	F.D GAP-CHAUDUN (PARCELLE 57)
30504922	Glissement	VALBONNE
30504923	Glissement	SAINT-MENS
30505061	Chute de blocs / Eboulement	ROUTE DE LA LUYE
58000099	Glissement	
58000154	Glissement	
58000155	Chute de blocs / Eboulement	
58000156	Chute de blocs / Eboulement	
58000157	Chute de blocs / Eboulement	
58000158	Glissement	
58000159	Chute de blocs / Eboulement	
58000160	Chute de blocs / Eboulement	
58000161	Chute de blocs / Eboulement	
58000162	Glissement	

Annexe 2 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

309 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3979137	Menuiserie	Indéterminé	
SSP3979134	Station service	Indéterminé	
SSP3979133	Garage	En arrêt	
SSP3979131	Atelier de réparation de machines	Indéterminé	
SSP3979127	Teinturerie	En arrêt	
SSP3979120	Menuiserie	Indéterminé	
SSP3979118	Teinturerie	En arrêt	
SSP3979117	Atelier de réparation de machines	En arrêt	
SSP3979115	Garage	En arrêt	
SSP3979114	Menuiserie	Indéterminé	
SSP3979113	Pressing	En arrêt	
SSP3979112	Pressing	En arrêt	
SSP3979106	Dépôt d'explosifs	Indéterminé	
SSP3979105	Garage	En arrêt	
SSP3979103	Peinture automobiles	En arrêt	
SSP3979101	Ebenisterie	Indéterminé	
SSP3979100	Ebenisterie	Indéterminé	
SSP3979098	Ebenisterie	Indéterminé	
SSP3979089	Dépôt d'explosifs	Indéterminé	
SSP3979087	Dépôt d'explosifs	Indéterminé	
SSP3979081	Dépôt d'explosifs	Indéterminé	
SSP3979079	Menuiserie	Indéterminé	
SSP3979078	Dépôt d'explosifs	Indéterminé	
SSP3979046	Garage	Indéterminé	
SSP3979045	Garage	Indéterminé	
SSP3979044	Garage	Indéterminé	
SSP3979043	Station service	Indéterminé	
SSP3979042	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3979041	Garage	Indéterminé	
SSP3979040	Teinturerie	Indéterminé	
SSP3979039	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3979038	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3979037	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3979036	Garage	Indéterminé	
SSP3979035	Travail des métaux	Indéterminé	
SSP3979034	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3979033	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3979032	Menuiserie	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3979031	Menuiserie	Indéterminé	
SSP3979030	Menuiserie	Indéterminé	
SSP3979029	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3979028	Garage	Indéterminé	
SSP3979027	Station service	Indéterminé	
SSP3979026	Garage - carrosserie	Indéterminé	
SSP3979025	Menuiserie	Indéterminé	
SSP3979024	Garage + atelier de carrosserie et de	Indéterminé	
SSP3979023	Garage	Indéterminé	
SSP3979022	Garage	En arrêt	
SSP3979021	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3979020	Menuiserie	Indéterminé	
SSP3979015	Ebenisterie	Indéterminé	
SSP3979009	Menuiserie	Indéterminé	
SSP3979003	Abattoir	En arrêt	
SSP3978998	Menuiserie	Indéterminé	
SSP3978671	Charronnerie	Indéterminé	
SSP3978670	Charronnerie - travail du bois	Indéterminé	
SSP3978669	Forge	Indéterminé	
SSP3978667	Horlogerie	Indéterminé	
SSP3978666	Garage	Indéterminé	
SSP3978664	Décharge d'ordures ménagères	Indéterminé	
SSP3978663	Dépôt d'explosifs	En arrêt	
SSP3978662	Dépôt d'explosifs	En arrêt	
SSP3978660	Dépôt d'explosifs	Indéterminé	
SSP3978659	Dépôt d'explosifs	En arrêt	
SSP3978657	Dépôt d'explosifs	En arrêt	
SSP3978656	Dépôts d'explosifs	Indéterminé	
SSP3978652	Dépôt d'explosifs	Indéterminé	
SSP3978651	Dépôt d'explosifs	Indéterminé	
SSP3978650	Dépôt d'explosifs	Indéterminé	
SSP3978649	Dépôt d'explosifs	Indéterminé	
SSP3978648	Dépôt d'explosifs	Indéterminé	
SSP3978647	Dépôt d'explosifs	Indéterminé	
SSP3978646	Dépôt d'explosifs	Indéterminé	
SSP3978645	Dépôt d'explosifs	Indéterminé	
SSP3978642	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3978640	Usine hydroélectrique	Indéterminé	
SSP3978638	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3978636	Menuiserie et atelier d'imprégnation du	Indéterminé	
SSP3978635	Menuiserie	Indéterminé	
SSP3978634	Dépôt d'explosifs	En arrêt	
SSP3978633	Dépôt d'explosifs	Indéterminé	
SSP3978632	Usine à gaz	Indéterminé	
SSP3978631	Dépôt d'explosifs	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3978630	Dépôt d'explosifs	Indéterminé	
SSP3978629	Teinturerie	Indéterminé	
SSP3978628	Imprimerie	Indéterminé	
SSP3978627	Imprimerie	Indéterminé	
SSP3978626	Station service	En arrêt	
SSP3978625	Garage	Indéterminé	
SSP3978624	Station service	Indéterminé	
SSP3978623	Station service	Indéterminé	
SSP3978622	Station service	Indéterminé	
SSP3978620	Dépôt d'explosifs	En arrêt	
SSP3978618	Dépôt d'explosifs	En arrêt	
SSP3978617	Dépôt d'hydrocarbures (produits blancs	En arrêt	
SSP3978616	Dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3978615	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3978613	Dépôt d'hydrocarbures, carrosserie	Indéterminé	
SSP3978612	Carrosserie	Indéterminé	
SSP3978611	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3978610	Atelier de nettoyage à sec	En arrêt	
SSP3978609	Stock de houille et aggloméré	En arrêt	
SSP3978608	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3978607	Dépôt d'hydrocarbures et menuiserie	Indéterminé	
SSP3978606	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3978604	Station service	Indéterminé	
SSP3978603	Menuiserie	Indéterminé	
SSP3978602	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3978600	Fabrique de meubles	Indéterminé	
SSP3978599	Station service	Indéterminé	
SSP3978598	Usine électrique à gaz	Indéterminé	
SSP3978596	Menuiserie	Indéterminé	
SSP3978594	Garage et station service	Indéterminé	
SSP3978593	Station service	Indéterminé	
SSP3978591	Miroiterie - verrerie	Indéterminé	
SSP3978589	Atelier de peinture	Indéterminé	
SSP3978587	Dépôt de vieux métaux	Indéterminé	
SSP3978586	Réparation de machines agricoles	Indéterminé	
SSP3978585	Menuiserie	Indéterminé	
SSP3978583	Tôlerie	Indéterminé	
SSP3978582	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3978580	Garage	Indéterminé	
SSP3978578	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3978576	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3978574	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3978573	Garage	Indéterminé	
SSP3978572	Menuiserie	Indéterminé	
SSP3978570	Miroiterie - verrerie	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3978569	Fabrication de resistances électriques et	En arrêt	
SSP3978558	Tourbière du "Col Bayard"	Indéterminé	
SSP3978511	Dépôt d'explosifs	En arrêt	
SSP3978509	Dépôt d'explosifs	En arrêt	
SSP3978505	Dépôt d'explosifs	En arrêt	
SSP3978090	Abattoir collectif	Indéterminé	
SSP3978088	Travaux en laboratoire pour la	Indéterminé	
SSP3978086	Menuiserie charpente	En arrêt	
SSP3978084	Fabricatin de moteurs electriques de	Indéterminé	
SSP3978083	Imprimerie	Indéterminé	
SSP3978081	Imprimerie	Indéterminé	
SSP3978080	Industrie du bois	Indéterminé	
SSP3978079	Garage	Indéterminé	
SSP3978078	Dépôt d'explosifs	En arrêt	
SSP3978077	Dépôt d'explosifs	En arrêt	
SSP3978076	Station service	En arrêt	
SSP3978074	Dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3978073	Garage	En arrêt	
SSP3978071	Menuiserie	En arrêt	
SSP3978070	Garage	En arrêt	
SSP3978069	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3978068	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3978067	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3978066	Dépot d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3978065	Abattoir collectif	Indéterminé	
SSP3978064	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3978063	Menuiserie	Indéterminé	
SSP3978062	Métaux et alliages	Indéterminé	
SSP3978061	Garage	Indéterminé	
SSP3978060	Garage	Indéterminé	
SSP3978059	Dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3978058	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3978057	Dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3978056	Atelier de réparations pneumatiques	Indéterminé	
SSP3978055	Station service	Indéterminé	
SSP3978054	Traitement d'ordures ménagères	Indéterminé	
SSP3978053	Dépôt d'explosifs	En arrêt	
SSP3978052	Dépôt d'explosifs	Indéterminé	
SSP3978051	Garage	Indéterminé	
SSP3978050	Décharge d'ordures ménagères	Indéterminé	
SSP3978049	Décharge d'ordures ménagères	Indéterminé	
SSP3978048	Serrurerie	En arrêt	
SSP3978047	Serrurerie	Indéterminé	
SSP3978046	Serrurerie	Indéterminé	
SSP3978045	Menuiserie	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3978044	Menuiserie	Indéterminé	
SSP3978043	Menuiserie	Indéterminé	
SSP3978042	Menuiserie	En arrêt	
SSP3978041	Menuiserie	Indéterminé	
SSP3978040	Menuiserie	Indéterminé	
SSP3978039	Dépôt d'explosifs	En arrêt	
SSP3978038	Dépôt de vieux métaux	Indéterminé	
SSP3978037	Garage	En arrêt	
SSP3978036	Usine d'émulsion de bitume	Indéterminé	
SSP3978034	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3978032	Garage, Tôlerie	Indéterminé	
SSP3978029	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3978026	Menuiserie	Indéterminé	
SSP3978025	Menuiserie	Indéterminé	
SSP3978022	Menuiserie	En arrêt	
SSP3978021	Garage	Indéterminé	
SSP3978019	Menuiserie	Indéterminé	
SSP3978017	Menuiserie	Indéterminé	
SSP3978016	Usine d'imprégnation du bois	En arrêt	
SSP3978015	Station service	Indéterminé	
SSP3978011	Constructions métalliques	En arrêt	
SSP3978007	Dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3978003	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3978001	Usine de fabrication de pâte à papier	En arrêt	
SSP3977999	Dépôt d'explosifs	Indéterminé	
SSP3977998	Menuiserie-ébénisterie	Indéterminé	
SSP3977996	Menuiserie	En arrêt	
SSP3977995	Ebénisterie	Indéterminé	
SSP3977990	Menuiserie-ébénisterie	Indéterminé	
SSP3977989	Menuiserie	En arrêt	
SSP3977988	Ebénisterie	En arrêt	
SSP3977986	Dépôts d'explosifs	Indéterminé	
SSP3977984	Dépôt d'explosifs	Indéterminé	
SSP3977982	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3977979	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3977978	Garage, Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3977975	Dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3977973	Mégisserie	Indéterminé	
SSP3977969	Mégisserie	En arrêt	
SSP3977967	Tannerie et mégisserie	Indéterminé	
SSP3977965	Tannerie	Indéterminé	
SSP3977964	Tannerie	Indéterminé	
SSP3977961	Salage et séchage de peaux	En arrêt	
SSP3977959	Dépôt de boues et d'immondices	Indéterminé	
SSP3977957	Dépôt de boues et d'immondices	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3977954	Teinturerie	En arrêt	
SSP3977953	Carossier, décoration automobile	En arrêt	
SSP3977949	Dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3977946	Dépôt d'acétylène dissous	Indéterminé	
SSP3977944	Atelier de métallurgie	Indéterminé	
SSP3977943	Dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3977942	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3977939	Tannerie	Indéterminé	
SSP3977937	Tannerie - Mégisserie	En arrêt	
SSP3977936	Manufacture de poudre fécondante et	Indéterminé	
SSP3977933	Dépôt d'engrais au moyen de produits	Indéterminé	
SSP3977930	Usine d'emulsion de Bitume	Indéterminé	
SSP3977929	Dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3977926	Dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3977924	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3977922	Dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3977920	Dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3977918	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3977916	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3977913	Dépôt d'explosif	Indéterminé	
SSP3977910	Equarrissage	En arrêt	
SSP3977908	Tannerie	En arrêt	
SSP3977906	Tannerie	Indéterminé	
SSP3977905	Gazomètre	Indéterminé	
SSP3977903	Garage et dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3977901	Garage	En arrêt	
SSP3977900	Garage	En arrêt	
SSP3977898	Entretien et réparation d'automobiles	Indéterminé	
SSP3977895	Garage	Indéterminé	
SSP3977893	Garage	Indéterminé	
SSP3977892	Garage	En arrêt	
SSP3977891	Garage automobile	En arrêt	
SSP3977890	Garage	Indéterminé	
SSP3977888	Atelier de charronnage mécanique et	En arrêt	
SSP3977885	Fonderie de cloche	Indéterminé	
SSP3977884	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3977881	Laverie industrielle	En arrêt	
SSP3977880	Dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3977878	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3977876	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3977873	Garage et Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3977871	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3977870	Dépôt d'hydrocarbures, garage	Indéterminé	
SSP3977867	Atelier de fabrication de sous vêtements	En arrêt	
SSP3977865	Imprimerie	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3977863	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3977861	Dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3977860	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3977858	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3977855	Dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3977853	Dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3977851	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3977848	Dépôt de carburant	Indéterminé	
SSP3977847	Menuiserie-ébénisterie	Indéterminé	
SSP3977846	Garage	Indéterminé	
SSP3977845	Garage	Indéterminé	
SSP3977843	Dépôt d'acétylène dissous	Indéterminé	
SSP3977841	Dépôt de voitures hors d'usage	Indéterminé	
SSP3977840	Dépôt de carburant	Indéterminé	
SSP3977839	Fonderie de cloches	Indéterminé	
SSP3977838	Distillerie par une machine à vapeur	Indéterminé	
SSP3977836	Entrepot de pétrole	Indéterminé	
SSP3977835	Entrepot de pétrole	Indéterminé	
SSP3977833	Dépôt d'immondices	Indéterminé	
SSP3977831	Teinturerie	Indéterminé	
SSP3977829	Entrepot de pétrole	Indéterminé	
SSP3977827	Entrepot de pétrole	Indéterminé	
SSP3977824	Entrepot de pétrole	Indéterminé	
SSP3977821	Entrepot de pétrole	Indéterminé	
SSP3977820	Fabrique d'allumettes phosphoriques	Indéterminé	
SSP3977817	Dépôt de gaz butane et propane	Indéterminé	
SSP3977814	Garage	En arrêt	
SSP3977812	Mecanicien spécialiste machines et	Indéterminé	
SSP3977808	Fabrique d'allumettes	Indéterminé	
SSP3977806	Fabrique d'allumettes phosphoriques	En arrêt	
SSP3977805	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3977803	Reservoirs d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3977799	Garage automobile	En arrêt	
SSP3977796	Teinturerie	Indéterminé	
SSP3977795	Générateur d'acétylène pour soudure	Indéterminé	
SSP3977791	Garage	Indéterminé	
SSP3977788	Dépôt de tubes d'acétylènes dissous	Indéterminé	
SSP3977786	Equarrissage	Indéterminé	
SSP3977785	Tannerie, mégisserie	Indéterminé	
SSP3977782	Fonderie de fonte, fer, cuivre, Zinc et	Indéterminé	
SSP3977781	Tannerie	Indéterminé	
SSP3977780	Tannerie	Indéterminé	
SSP692434	Station service TOTAL Emile Didier	En arrêt	
SSP691785	COMMUNE DE GAP	En arrêt	
SSP691475	ISDI ANDRE PLATEFORME D	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP684182	LACTALIS GESTION LAIT STE	En arrêt	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les
inondations concernent une très grande
majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de **protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTÉZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :**
loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds**
pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H**
avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la **préfecture** : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

Alerte



Fin d'alerte



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,
évitiez toute flamme ou étincelle



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORÊT ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ** autour de chez vous avant l'été
- **ORGANISEZ** les barbecues loin de la végétation
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE**, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier.**
Faites attention aux cendres incandescentes



En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



En attendant les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que
sur ordre des autorités



**NE PRENEZ PAS
VOTRE VOITURE**

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

Fiche d'information sur les obligations de débroussaillage

Le bien que vous souhaitez acquérir ou louer est concerné par l'obligation légale de débroussaillage (OLD). Cette fiche précise les modalités qui s'y rapportent.

Le débroussaillage autour des habitations, routes et autres installations ou équipements est la meilleure des protections : **90 % des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains pas ou mal débroussaillés.**

Débroussailler les abords de son habitation, **c'est créer une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt**, dans le but de se protéger, de protéger ses proches et ses biens, faciliter l'intervention des secours et de protéger la biodiversité et son cadre de vie.



Terrain respectant les obligations de débroussaillage, source : ONF.

Le débroussaillage consiste sur une profondeur d'au moins 50 mètres¹ autour de son habitation, à **réduire la quantité de végétaux** et à **créer des discontinuités** dans la végétation restante.

Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage. Il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et selon votre département, de mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas.

Cette mesure est rendue obligatoire par le code forestier dans les territoires particulièrement exposés au risque d'incendie. Sont concernées toutes les **constructions situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des massifs forestiers, landes, maquis ou garrigues classés à risque d'incendie.**

Cette obligation relève de la responsabilité du propriétaire de la construction.

Selon la configuration de votre parcelle, et pour respecter la profondeur du débroussaillage, vous pourriez être tenu d'intervenir sur des parcelles voisines, au-delà des limites de votre propriété.

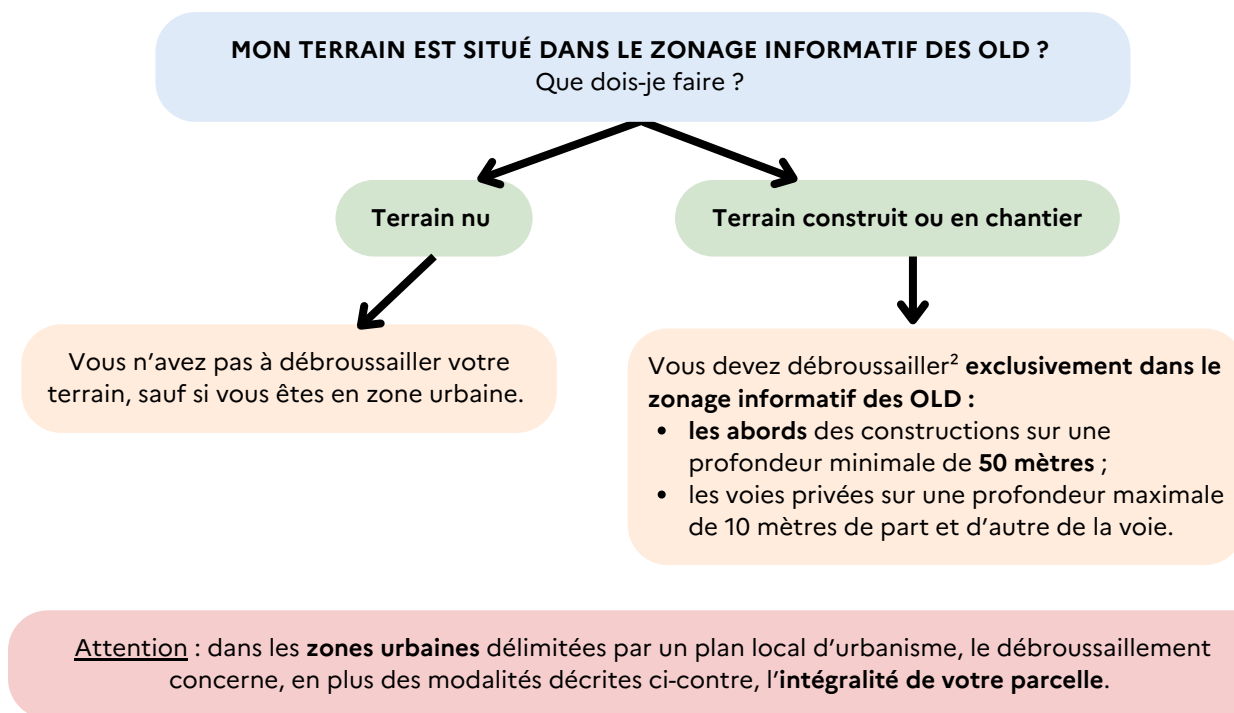
En cas de non-respect de ces obligations, vous vous exposez à des sanctions, qu'elles soient pénales ou administratives

¹ Le préfet ou le maire peut porter cette obligation à 100 mètres.

QUELLES RÈGLES S'APPLIQUENT SUR VOTRE TERRAIN ?

Vous pouvez consulter le zonage informatif à l'adresse suivante :

<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/OLD-obligations-legales-de-debroussailement>



Des règles particulières peuvent s'appliquer :

- aux terrains situés à proximité d'infrastructures linéaires (réseaux électriques, voies ferrées, etc.) : profondeur de débroussailement, consignes de mise en œuvre, etc. ;
- et aussi aux terrains servant d'assiette à une zone d'aménagement concertée, une association foncière urbaine, un lotissement, un site SEVESO, un camping, etc.

Qui est concerné par les travaux de débroussailement ?

Le propriétaire de la construction est responsable du débroussailement autour de celle-ci. Un locataire peut effectuer le débroussailement si cela est précisé dans son contrat de location, cela n'exonère cependant pas le propriétaire de sa responsabilité pénale.

Attention : les obligations légales de débroussailement liées à vos constructions sont à réaliser sur une **profondeur minimale de 50 mètres** à compter de celles-ci. Elles ne se limitent pas nécessairement aux limites de votre parcelle. **Vous pouvez donc être amené à réaliser des travaux de débroussailement sur une parcelle voisine.**

Dans ce cas :

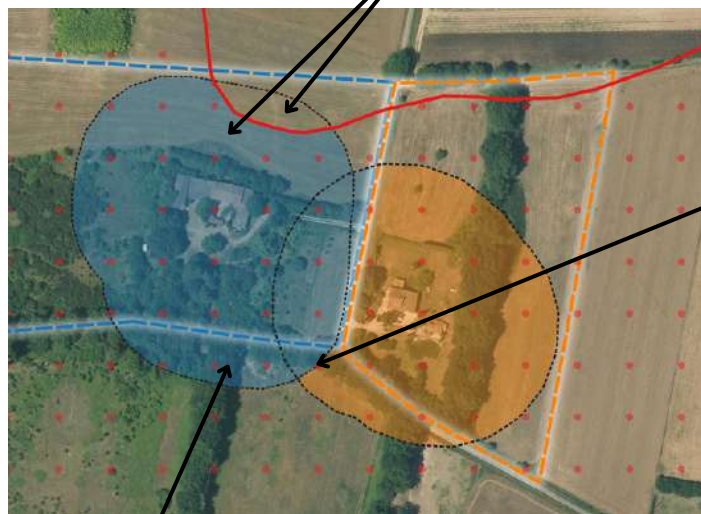
- informez vos voisins de vos obligations de débroussailement sur leur terrain. Il est recommandé de formaliser votre demande d'accès par un **courrier avec accusé de réception**, précisant la nature des travaux à réaliser ([modèle de courrier](#)) ;
- vos voisins peuvent choisir d'effectuer eux-mêmes le débroussailement qui vous incombe. Cependant, s'ils ne souhaitent pas le réaliser eux-mêmes mais qu'ils vous refusent l'accès, ou qu'ils ne répondent pas à votre demande d'accès au bout d'un mois à compter de la notification, la responsabilité du débroussailement leur incombera. Vous devrez en informer le maire.

² Dans la limite du zonage informatif des obligations légales de débroussailement.

³ Cette profondeur est fixée par arrêté préfectoral.

EXEMPLE :

Le propriétaire débroussaile les abords de sa maison sur une profondeur de 50 mètres à l'intérieur seulement du zonage informatif des OLD.



Source : IGN - ortho express 2020

En cas de superposition, l'obligation de mise en œuvre incombe en **priorité au propriétaire de la zone de superposition**.

Si la superposition concerne une **parcelle tierce qui ne génère pas d'OLD** elle-même, **chaque propriétaire dont les OLD débordent sur cette parcelle est responsable du débroussaillage des zones les plus proches des limites de sa propre parcelle**.

- Zonage informatif des OLD
- Parcelle propriétaire A
- OLD qui incombe au propriétaire A
- Parcelle propriétaire B
- OLD qui incombe au propriétaire B
- Profondeur de 50 mètres autour des constructions

Attention, le débroussaillage doit être réalisé **de manière continue sans tenir compte des limites de la propriété et peut ainsi déborder sur une parcelle voisine**.

COMMENT ET QUAND DÉBROUSSAILLER ?

Les modalités précises de mise en œuvre du débroussaillage sont adaptées au mieux aux conditions locales de votre département. **Premier réflexe : allez consulter le site de votre préfecture !**

Le débroussaillage comprend plusieurs types de travaux :

- des travaux de réduction importante de la végétation, qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, travaux recommandés durant les saisons d'**automne et d'hiver** ;
- l'entretien des zones déjà débroussaillées, qui consiste à maintenir une faible densité de végétation au sol en coupant les herbes et les broussailles ;
- le nettoyage après une opération d'entretien, comprenant l'élimination des résidus végétaux et l'éloignement de tout combustible potentiel aux abords de l'habitation.



Que faire des déchets verts ?

Vous pouvez les broyer ou les composter, car ils sont biodégradables. Vous avez également la possibilité de les déposer à la déchetterie. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie pour connaître les modalités de traitement des déchets verts dans votre commune, communauté de communes ou agglomération.

QUE RISQUEZ-VOUS SI VOUS NE DÉBROUSSAILLEZ PAS VOTRE TERRAIN ?

Ne pas débroussailler son terrain, c'est **risquer l'incendie de son habitation**, mettre l'environnement et soi-même **en danger et compliquer l'intervention des services d'incendie et de secours**. Vous vous exposez également à des sanctions, telles que :

- des **sanctions pénales** : de la contravention de 5e classe, pouvant aller jusqu'à 1 500 €, au délit puni de 50 €/m² non débroussaillé ;
- des **sanctions administratives** : mise en demeure de débroussailler avec astreinte , amende administrative allant jusqu'à 50 €/m² pour les zones non débroussaillées , exécution d'office : la commune peut réaliser les travaux et facturer le propriétaire ;
- une **franchise sur le remboursement des assurances**.



Maison non débroussaillée, partiellement détruite par le passage d'un feu, Rognac (13), source : ONF.

Pour aller plus loin sur les obligations légales de débroussaillage :

[Site internet de votre préfecture](#)

Jedebroussaille.gouv.fr

[Dossier expert sur les feux de forêt | Géorisques](#)

[Obligations légales de débroussaillage | Géorisques](#)

[Articles L.134-5 à L.134-18 du code forestier](#)



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

Liberté
Égalité
Fraternité